



Caen, le 12 mai 2010

Bonjour à tous,

La réunion du 11 mai avec la DRH concernait les dernières mises au point de la PFR **pour certains corps du ministère** :

1- Sur la partie fonction :

L'objectif était de présenter une grille de cotation commune à tous les corps éligibles à la PFR : attaché d'administration de l'équipement, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, **inspecteur des affaires maritimes**, administrateur civil, emplois fonctionnels d'administration centrale.

2- Sur la partie résultat :

Afin de garantir, à chaque agent, que le basculement à la PFR ne génère pas de baisse de son régime indemnitaire, un montant de référence 2009 est calculé. Ce montant prend en compte le coefficient de modulation individuel 2009 et la dotation initialement prévue dans le plan de revalorisation indemnitaire des attachés pour 2010, sous réserve que cette dotation ne soit pas inférieure à celle de 2009.

Dans le cadre de notre mouvement, j'ai demandé en séance à Mme EYSSARTIER, si l'ensemble du corps des IAM était fusionné avec le corps des attachés car il est nommé dans les documents relatifs à la PFR. Je lui ai alors remis le courrier d'André GODEC en date du 05 mai concernant la question de notre indemnitaire pour 2010 (je vous le joint à ce courrier).

M. MALFILATRE m'a répondu que la distinction entre IAM OT et OA était à l'étude. Ce qui signifie que le corps des IAM pourrait être prochainement définitivement scindé. La différence attendue porte sur l'augmentation de l'indemnitaire prévu **pour compenser cette année** la mise en place de la PFR pour ceux qui rejoindront le corps des attachés.

Il faut donc comprendre que le retard de l'indemnitaire des IAM (OT) ne pourra pas être pris en compte cette année si est retenue la solution proposée par la lettre de la DGAFP n° B5/JLP/09-228 du 04/08/2009 consistant à nous fusionner aux corps d'ingénieur du ministère qui devrait être créé en principe en 2012. En l'absence d'une revalorisation à court terme nous obtiendrions la reconnaissance technique souhaitée à long terme.

Quoiqu'il en soit, la PFR devrait s'appliquer in-fine à tous les corps de la fonction publique au terme de la réforme car il s'agit de la mise en oeuvre d'une décision politique liée au choix des citoyens lors de la dernière élection présidentielle. Donc sur ce sujet, le débat se situe au-delà de nos instances paritaires.

Conclusion :

A ce jour, dans l'attente d'un engagement écrit de la DRH sur le devenir du corps des IAM, je propose que nous poursuivions notre mouvement actuel. Il est entendu ici que ce qu'il adviendra des catégories A est parallèle à ce qu'il adviendra des catégories B et C.

Les questions concernant nos conditions de travail (amiante...) n'ayant pas été abordées lors de cette réunion, notre position en ce qui concerne l'exercice de nos missions reste inchangée.

Soyons unis et solidaires dans l'action (ci-joint la liste des personnes solidaires du mouvement à ce jour).

Bien fraternellement.

Vincent LEQUENNE - "Réfèrent CSN" - (CSN Manche-Calvados)
tél.: 02 31 53 66 38 - 06 71 25 74 72

Pour des raisons de permanence du réfèrent, nous travaillons en équipe avec Rémi LEMAITRE (coordonnées ci-dessous), veuillez donc aussi le mettre en copie.

Rémi LEMAITRE - (CSN Seine-Maritime Ouest), tél : 02 35 19 97 62